

AIDES MUNICIPALES AUX ETUDIANTS

Année 2024 - 2025

Pièces à fournir pour établir un dossier de subventions municipales attribuées aux étudiants :

- Photocopie de la carte d'étudiant **2024/2025**
- Photocopie de l'avis conditionnel ou définitif de **l'attribution de bourses scolaires. Si l'étudiant ne perçoit pas de bourses suite aux revenus des parents, établir obligatoirement une attestation sur l'honneur et fournir le justificatif de non attribution de bourses scolaires**
- Photocopie intégrale de votre avis d'impôt sur les revenus de 2023 : (déclaration établie en 2024 sur les revenus 2023) ou celui de vos parents si vous habitez chez eux
- Photocopie des revenus de la famille des 3 derniers mois
- Photocopie d'un justificatif de domicile : bail de location, quittance de loyer, facture d'énergie, de téléphonie ...
- Relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant

Le dossier complet devra être remis au CCAS de la Mairie avant le 06 décembre 2024.

L'attestation de présence du 1^{er} semestre devra être remise, complétée et signée par votre établissement scolaire, à terme échu, entre le 17 Février 2025 et le 21 Mars 2025 au plus tard.

L'attestation de présence du 2^{ème} semestre devra être remise, complétée et signée par votre établissement scolaire à terme échu, entre le 10 juin 2025 et le 04 Juillet 2025 au plus tard.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires ou si vous avez des difficultés pour établir cette demande, vous pouvez vous adresser au service social.

MENTIONS LÉGALES : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Aide municipale aux étudiants. Le destinataire des données est le C.C.A.S. de la commune. Conformément à l'article 15 et à l'article 16 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au C.C.A.S. de la Ricamarie.

**AIDE MUNICIPALE AUX ETUDIANTS - CCAS
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Date de retour du dossier :

LE DEMANDEUR ETUDIANT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Situation Familiale :

Adresse mail :

Etudes suivies :

Etablissement :

Montant annuel de la bourse :

Echelon :

LES PARENTS

Nom :

Prénom (chef de famille) :

Adresse :

Situation Familiale :

N° de téléphone :

ENFANTS A CHARGE (fiscalement)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SITUATION

REVENUS DECLARES : - salariaux (couple marié ou en concubinage + enfants), retraite, revenus fonciers, capitaux mobiliers imposables, pension alimentaire -

(réservé au CCAS)

AIDE ACCORDEE :

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

AIDE MUNICIPALE AUX ETUDIANTS

ATTESTATION DE PRESENCE

1er Semestre

A retourner, complétée et signée par votre établissement scolaire à terme échu, entre le 17 Février 2025 et le 21 Mars 2025.

Je soussigné(e)Mme, Mr.....

Qualité

Etablissement

ATTESTE QUE Mme, Mr

fait partie à ce jour de l'effectif de notre établissement en classe de.....

FAIT A LE

CACHET DE L'ETABLISSEMENT ET SIGNATURE :

MENTIONS LÉGALES : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Aide municipale aux étudiants. Le destinataire des données est le C.C.A.S. de la commune. Conformément à l'article 15 et à l'article 16 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au C.C.A.S. de la Ricamarie.

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

AIDE MUNICIPALE AUX ETUDIANTS

ATTESTATION DE PRESENCE

2ème Semestre

A retourner, complétée et signée par votre établissement scolaire à terme échu, entre le 10 juin 2025 et le 04 Juillet 2025.

Je soussigné (e) Mme, Mr.....

Qualité

Etablissement

ATTESTE QUE Mme, Mr

fait partie à ce jour de l'effectif de notre établissement en classe de.....

FAIT A LE

CACHET DE L'ETABLISSEMENT ET SIGNATURE :

MENTIONS LÉGALES : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'Aide municipale aux étudiants. Le destinataire des données est le C.C.A.S. de la commune. Conformément à l'article 15 et à l'article 16 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, veuillez-vous adresser au C.C.A.S. de la Ricamarie.